



AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 4 novembre 2024, le calendrier des séances ordinaires pour 2025 a été adopté.

2024-0411-309

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2025

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes stipule qu'avant le début de chaque année civile, le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront (sauf exception) le lundi et débiteront à 19 h :

- 13 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 8 septembre
- 1^{er} octobre (mercredi)
- 10 novembre
- 1^{er} décembre

Donné à Crabtree, ce 5 novembre 2024

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 5 novembre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 novembre 2024